

Conditions Générales de Vente (hors test de positionnement pour les formations en langues vivantes**)

Désignation

La société AFT Formation désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 6 bis, rue Jean Bonnefoix – 94200 Ivry-sur-Seine.

AFT Formation met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à Ivry-sur Seine, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société AFT Formation.
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.
- CPF : Compte Personnel Formation
- CDC : Caisse des Dépôts et Consignations

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société AFT Formation pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, la société AFT Formation s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « *Bon pour accord* ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société AFT Formation, l'OPCO ou le client.

À la demande du client, une attestation de présence et les feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

A l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est remise à chaque stagiaire.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant.

Sauf prise en charge par un OPCO ou tout autre organisme comme la CDC, un acompte de 30% est dû avant le démarrage de la formation, ce qui vous permet de confirmer votre inscription.

Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO ou de tout autre organisme financeur, l'accord de prise en charge doit nous parvenir avant le démarrage de la formation.

Dans le cas où la société AFT Formation ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO avant le 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client et sera dû au plus tard au démarrage de la formation

Refus de former

Dans le cas où un contrat serait conclu entre le client et AFT Formation sans avoir procédé au paiement de la (des) formation(s) précédente(s), AFT Formation pourra, sans autre motif et sans engager sa responsabilité, refuser d'honorer le Contrat et de délivrer les formations concernées, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

Annulation par le client (sauf force majeure *)

Toute formation ou cycle commencé est dû en totalité, sauf accord contraire exprès d'AFT Formation. Toute annulation d'une formation à l'initiative du client devra être communiquée.

La demande devra être communiquée au moins quinze (15) jours calendaires avant le début de la formation.

A défaut, 100% du montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire. Une facture sera émise et n'aura pas valeur de convention de formation.

Report par le client (sauf force majeure *)

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de quinze jours (15) avant la date de la formation.

Le report est envisageable si le client s'est acquitté de 100% du montant de la formation. Un avenant sera alors établi avec les nouvelles dates.

Annulation ou report par AFT Formation

Pour toutes les formations, AFT Formation se réserve le droit de changer d'intervenants, le lieu et/ou les dates d'une formation si, malgré tous ses efforts, les circonstances l'y obligent.

AFT Formation se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter des formations planifiées sans indemnités, sous réserve d'en informer le client avec un préavis raisonnable.

Remplacement d'un participant (uniquement possible si le client est une entreprise)

Quel que soit le type de la formation, sur demande écrite avant le début de la formation, le Client (entreprise uniquement) a la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire et ce, en adressant une demande écrite au plus tard quinze jours (15) avant le démarrage de la formation.

Responsabilités

Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance et disponible sur notre site Internet.

AFT Formation ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.

Il appartient au client et/ou au stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

Protection des données à caractère personnel

En respect de la loi, plus précisément du nouveau règlement RGPD 2016/679 entré en vigueur le 25 mai 2018, AFT Formation attache une grande importance à la protection des données personnelles de ses stagiaires, de ses fournisseurs, de ses partenaires et de ses clients, ainsi que de tout visiteur de notre site Internet et plus largement de toute personne dont il viendrait à traiter les données personnelles, et veille attentivement au respect des dispositions protectrices relatives à la vie privée et au traitement des données personnelles.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Aussi, dans le cadre d'un engagement environnemental, toute la documentation relative à la formation peut être remise sur des supports dématérialisés.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société AFT Formation sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « *informatique et libertés* » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société AFT Formation s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Communication

Le client autorise expressément AFT Formation à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la conclusion d'un contrat et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française.

En cas de litige survenant entre la société AFT Formation et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée.

À défaut de solution dans un délai de 60 jours compté à partir de la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.

* FORCE MAJEURE

Les cas de force majeure sont les suivants : décisions ou actes des autorités publiques, troubles sociaux, grèves générales ou autres, émeutes, inondations, incendies, et, de façon générale, tout fait indépendant de la volonté d'AFT Formation ou du CLIENT et mettant obstacle à l'exécution de leurs engagements.

** TEST DE POSITIONNEMENT

Pour nos formations en langues vivantes, les tests de positionnement font l'objet d'un contrat d'engagement entre AFT Formation et le futur stagiaire. Les modalités de mise en œuvre et les tarifs sont sur notre site Internet.

